

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Sherbrooke, le 12 octobre 2012

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

38979-45-2

Zendrew Audain

Prenez avis que Anquelis K. Altidor, dont l'adresse du domicile est le 40, 84^e Avenue, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Zendrew Audain, né le 21 janvier 1998 à Montréal et fils de Cercès Audain.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Zendrew Audain dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Audain Altidor.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 5 novembre 2012

ANQUELIS K. ALTIDOR

38998-46-2

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Municipalité de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, donne avis qu'il a approuvé en date du 31 octobre 2012, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de

Saint-Denis-de-Brompton située dans la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton ».

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,
SYLVAIN GAUDREAULT

3536

Municipalité de la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, donne avis qu'il a approuvé en date du 31 octobre 2012, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola, située dans la municipalité régionale de comté de D'Autray, pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola ».

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,
SYLVAIN GAUDREAULT

3535

Municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, donne avis qu'il a approuvé en date du 31 octobre 2012, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier, située dans la municipalité régionale de comté de D'Autray, pour lui donner le nom de « Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ».

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,
SYLVAIN GAUDREAULT

3534